
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1974-1975

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 10 septembre 1975. — *Présidence de M. Jean de Bagneux, président.* — La commission a entendu un **exposé de son président** sur le projet de loi de finances rectificative pour 1975, n° 503 (1974-1975), dont la discussion fait l'objet de la session extraordinaire du mois de septembre.

M. de Bagneux a souligné que si les intentions du Gouvernement et les objectifs visés sont de caractère économique, le projet de loi n'en comporte pas moins des dispositions qui intéressent tous les secteurs de la compétence de la commission des affaires culturelles, à l'exception des relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, l'information, la presse, la radiodiffusion et la télévision. Sur ces deux derniers points, le projet tend, dans son article 15, à ratifier le décret répartissant pour 1975 le produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs entre TF 1, A 2, FR 3, la société nationale de radiodiffusion et l'établissement public de diffusion.

Deux secteurs, a-t-il indiqué, sont relativement peu intéressés : la coopération, pour laquelle un million de francs en crédits de paiement sont prévus en faveur de l'O. R. S. T. O. M., et la protection de la nature et de l'environnement. Par contre, pour ce qui est de l'enseignement, qu'il s'agisse de l'éducation, des universités, de la recherche scientifique et technique, de la formation professionnelle, de la jeunesse et des sports, des sommes importantes sont inscrites à ce collectif.

Après cette introduction, le président a analysé le texte soumis au Parlement pour ce qui concerne les affaires culturelles.

Il a d'abord dit qu'il fallait bien séparer des autres dotations, celles qui ont pour objet d'accélérer les paiements par l'Etat des sommes qu'il doit et qui ne concernent pas des constructions nouvelles ou des achats nouveaux. Ces sommes s'élèvent, en crédits de paiements, à 446 500 000 F pour les secteurs de la compétence de la commission.

Pour la protection de la nature et de l'environnement, il faut retenir non seulement les 7 500 000 F inscrits pour la protection de l'environnement marin, mais aussi les sommes qui figurent au chapitre 62-00 et qui sont affectées au C. E. A. pour le retraitement des combustibles et le stockage des matières nucléaires (50 millions) ainsi que pour les programmes d'investissement de sûreté nucléaire (40 millions).

L'éducation bénéficierait de 1 002 600 000 F, ce qui permettrait d'ajouter aux 2 290 classes maternelles prévues par le budget initial 1 100 classes ; aux 190 C. E. S., également prévus, 45 C. E. S. (ce dernier chiffre devant être considéré comme très approximatif) et aux 50 C. E. T. également prévus par le budget initial 35 établissements semblables ou lycées techniques. Il s'agit donc de sommes importantes à comparer au budget initial d'une part et au projet de budget pour 1976 qui, sur le plan des équipements, n'est pas de nature à donner entière satisfaction à la commission.

En ce qui concerne les enseignements supérieurs, l'accent est mis sur les enseignements techniques puisqu'il s'agit d'accorder 70 millions d'autorisations de programme pour Compiègne et l'I. U. T. de Cergy-Pontoise.

Le secteur de la jeunesse et des sports est bien doté. Il recevra 70 500 000 F inscrits aux titres V et VI, ce qui permettra, en particulier, la construction de 50 gymnases et de 2 U. E. R.

La formation professionnelle bénéficierait, à des titres divers, de sommes importantes inscrites aux chapitres 43-03, 43-04, 66-00 et 66-71 pour un montant de 358 000 000 F.

Il faut souligner la construction de 21 nouveaux centres de formation professionnelle et de 18 sections nouvelles de formation professionnelle. 140 millions sont prévus pour les contrats d'emploi de formation qui répondent en partie aux préoccupations de la commission en ce qui concerne les possibilités d'emploi des jeunes à l'issue de leurs études.

Pour la recherche, l'analyse du document est rendue difficile en raison de l'inclusion sous la rubrique « recherche » de dépenses qui paraissent ne pas relever de thème et s'inscrire plutôt dans celui de la restructuration industrielle — ce qui est le cas d'une partie du plan calcul, ou de la simple industrialisation dans le cadre, par exemple, des actions du C. E. A. Ce que l'on peut dire sur ce sujet, c'est qu'en dehors du plan calcul, du commissariat à l'énergie atomique et du programme spatial, les crédits de recherche s'élèveraient à 109 900 000 F, y compris les crédits nouveaux pour le Cnexo qui s'élèvent à 6 500 000 F.

Le président a estimé que pour le plan calcul, on pouvait évaluer, en première approximation, à 200 millions les dépenses de recherche. En ce qui concerne le C. E. A., il faut noter la construction du grand accélérateur national à ions lourds G. A. N. I. L. pour lequel 12,5 millions sont inscrits au titre du C. E. A. et 7,5 millions au chapitre 66-21.

Il faut également mentionner les crédits affectés au projet de pile EL'3 (15 millions)

Le programme spatial reçoit, lui, 120 millions de francs, soit une augmentation de 16,5 p. 100 par rapport au budget initial.

Le président a posé alors à la commission la question de savoir si, compte tenu des éléments qu'il venait de lui donner, elle jugeait bon de se saisir pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1975.

L'unanimité s'est faite en faveur d'une réponse positive.

Sur la proposition de plusieurs de ses collègues, **M. Jean de Bagneux** a été chargé de **présenter un avis favorable sur ce projet, sous les réserves qu'appelle l'examen de ce document.**

M. Chauvin a considéré comme importants les crédits ouverts au titre de l'éducation et a estimé que ces augmentations qui venaient fort heureusement améliorer les possibilités d'engagements des dépenses de l'Etat et de réalisation des travaux, justifiaient pleinement que la commission se saisisse pour avis de ce texte.

M. Carat a estimé qu'en ouvrant des crédits de construction, le Gouvernement ne réglait pas *ipso facto* les problèmes d'emploi et il a indiqué qu'en ce qui concernait les nationalisations d'éta-

blissements scolaires il y avait de fâcheux retards pour la prise en charge par l'Etat de dépenses de personnel résultant normalement de ces nationalisations.

M. Fleury a souligné combien il était difficile de séparer dans le plan calcul les dépenses de recherche technologique de celles qui concernaient la restructuration de l'industrie électrique.

A M. Delorme qui demandait des explications sur les différences de pourcentage par rapport au budget initial entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, le président a expliqué que le Gouvernement cherchait en premier lieu à relancer l'économie, qu'il avait donc l'intention de choisir les projets techniquement au point et qu'il avait ouvert des crédits de paiement dans des proportions souvent supérieures aux autorisations de programme pour permettre, d'une part, l'accélération des paiements par l'Etat de ses dettes et, d'autre part, la réalisation rapide des travaux que les autorisations de programme permettaient d'engager.

Après cette discussion, la commission a désigné **M. Lamousse** pour **rapporter** la proposition de loi n° 367 (1974-1975) adoptée par l'Assemblée Nationale relative à l'emploi de la langue française.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 10 septembre 1975. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné immédiatement **M. Lucotte** comme **rapporteur pour avis** du projet de loi de finances rectificative n° 503 (1974-1975), relatif à la mise en œuvre d'une politique de relance économique.

M. Raymond Brun a félicité M. Lucotte de s'être chargé de faire entendre la voix de la commission malgré la brièveté des délais qui lui étaient impartis ; à ce propos, il s'est élevé contre la tendance constante du Gouvernement à ne pas donner au Parlement le temps d'étudier à fond les textes qu'il lui soumet.

M. Lucotte a d'abord porté un jugement général sur le projet : celui-ci lui paraît constituer un ensemble cohérent, intéressant à la fois la consommation et l'investissement et affirmant clairement la nécessité d'un déficit budgétaire ; après quoi, il a fait part à la commission des points qu'il comptait développer plus particulièrement dans son rapport pour avis.

En premier lieu, il a fait remarquer que les crédits importants affectés au secteur du bâtiment et des travaux publics — 2,5 milliards de francs — auront sans doute de notables effets sur l'emploi — 80 000 offres d'emploi supplémentaires — mais que l'amélioration attendue a des chances de profiter plus à la main-d'œuvre immigrée qu'aux travailleurs français.

En second lieu, M. Lucotte a indiqué les aspects de la politique gouvernementale qui lui paraissent les plus contestables : privilèges donnés aux H. L. M. locatives au détriment des H. L. M. d'accession à la propriété pourtant mieux à même de diffuser les crédits à travers l'ensemble du territoire ; insuffisance des crédits destinés à l'artisanat par rapport à l'industrie, même si celle-ci a besoin d'une aide massive et immédiate ; danger d'une politique qui, faisant trop jouer la solidarité sociale au niveau de l'entreprise, risque de faire disparaître l'esprit d'initiative et de faire de la France une société assistée.

Le rapporteur pour avis a terminé son intervention en rappelant à quelles conditions le plan gouvernemental peut faire repartir l'économie française : il faut d'une part, éviter que la relance de la consommation alimente une épargne de sauvegarde ou se dilue dans les circuits commerciaux ; il faut d'autre part, pour que la relance de l'investissement se fasse pleinement sentir, que l'accélération des dépenses de l'Etat soit effective et, surtout, que le plan engendre un climat de confiance.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur les déclarations de M. Lucotte. M. Lemaire s'est déclaré d'accord avec celui-ci et s'est contenté de faire remarquer que la construction d'autoroutes créait peu d'emplois et que, d'une manière générale, les chefs d'entreprise cherchaient à remplacer l'homme par la machine. Mme Brigitte Gros, évoquant la situation en Corse, a souligné l'impératif de régionalisation et souhaité que les conseils régionaux puissent être saisis des mesures de relance. M. Durieux a mis l'accent sur la nécessité de favoriser les petites et moyennes entreprises et non les trusts ; il a également attiré l'attention sur les besoins réels des cantons ruraux en matière de construction scolaire, qui risqueraient d'être négligés dans le cadre d'une politique de prestige. Il a enfin indiqué tout l'intérêt d'une politique de soutien des prix et des revenus agricoles qui permettrait aux agriculteurs de s'équiper tout en augmentant la demande de biens industriels.

A la suite de M. Durieux, d'autres membres de la commission sont intervenus pour dénoncer l'insuffisance des crédits destinés à l'agriculture : ainsi, M. Jeambrun, outre une remarque concernant la lenteur de la mise en œuvre de la loi du 3 janvier 1975

sur les prêts aux jeunes ménages, s'est inquiété du peu d'intérêt porté par le Gouvernement à l'habitat rural ; quant à M. Verneuil, il a rappelé les difficultés rencontrées actuellement par les viticulteurs malgré les efforts fournis : échelonnement des ventes et destruction de récoltes.

Jeudi 11 septembre 1975. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Lucotte** sur le projet de loi de finances rectificative pour 1975 n° 503 (1974-1975). Le rapporteur pour avis a tout d'abord déclaré qu'il ne procéderait pas à un examen exhaustif du projet, d'une part, parce qu'il n'entendait pas se substituer au rapporteur de la commission des finances, d'autre part, parce qu'il avait manqué de temps, notamment, pour étudier les amendements votés par l'Assemblée Nationale dans la matinée. Il a indiqué également que, bien que le texte comportât des choix de société, ceux-ci sont trop controversés pour être abordés dans le présent avis qui se limitera donc à des considérations d'ordre presque exclusivement conjoncturel.

Citant l'avis de la commission sur les orientations préliminaires du VII^e Plan, il a évoqué la nécessité, aujourd'hui reconnue par le Gouvernement, de deux stratégies nettement distinctes correspondant aux hypothèses, favorable ou défavorable, d'évolution de l'économie mondiale.

Il a rappelé ensuite que si, au cours du premier semestre 1975, des succès relatifs avaient été enregistrés en matière de prix et d'équilibre extérieur, différents trains de mesures avaient été mis en œuvre pour arrêter la dégradation de l'emploi, mais sans résultat.

Le troisième projet de loi de finances pour 1975, bien que tardif, lui a semblé pouvoir, par son ampleur exceptionnelle, remédier à la situation dans la mesure où, comportant pour 30 milliards de francs de crédits supplémentaires, il porte à 40 milliards le déficit budgétaire probable en 1975, soit 3 p. 100 du produit national brut, pourcentage du même ordre de grandeur que celui atteint par nos principaux partenaires européens.

M. Lucotte a, dans un premier temps, présenté les 13 milliards de crédits correspondant à des équipements publics ou industriels en mettant l'accent sur leurs nombreux avantages : rapidité de mise en œuvre pour les crédits destinés aux infrastructures de transport, ainsi qu'aux opérations de rénovation ou de construction de bâtiments et de logements ; répercussions favorables sur l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics et même dans les secteurs situés en amont. Le rapporteur pour avis a noté d'ailleurs

avec satisfaction l'ouverture par anticipation du fonds d'équipement pour les collectivités locales.

Dans un deuxième temps, il a affirmé la nécessité des crédits destinés aux entreprises pour soulager leur trésorerie et stimuler leurs investissements ; il s'est élevé contre les critiques systématiques dont elles font l'objet, alors même que chacun, et surtout l'élu local, sait combien elles sont utiles au dynamisme économique national. Il a ajouté qu'aider l'investissement productif ne favorisait guère l'embauche immédiate mais ménageait, au contraire, des chances d'emploi futur.

Passant, dans un troisième et dernier temps, à l'analyse des mesures d'un montant de 5 milliards intéressant la consommation, M. Lucotte a admis que l'on puisse douter de leur influence sur les achats des ménages si persiste la tendance actuelle à la constitution d'une épargne de précaution. Il a regretté aussi que les 250 francs accordés par enfant n'aient pu être modulés en fonction du revenu des familles ; en revanche, il a fait valoir qu'une relance trop systématique de la consommation pouvait se révéler dangereuse pour la stabilité des prix étant donné la probable augmentation des cours du pétrole et de certains produits alimentaires.

Pour conclure, le rapporteur a fait une série de remarques concernant : les 100 000 emplois supplémentaires attendus qui, s'ils sont peu qualifiés profiteraient surtout aux travailleurs immigrés ; le contraste entre la situation des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat favorisés par la diversité des actions en matière de logement et, celle de l'agriculture qui ne reçoit que des crédits dérisoires ; la nécessité pour dissiper cette réticence à l'embauche — dont font preuve les entreprises — de ne pas faire reposer sur elles la totalité des charges liées à la loi sur le licenciement ; la réussite du plan de relance enfin, qui suppose tant la rapidité de mise en œuvre des crédits que la confiance de tous.

Le débat qui a suivi cet exposé a été l'occasion pour un certain nombre de membres de la commission de faire connaître la position du groupe auquel ils appartiennent, Ainsi M. Laucournet, parlant au nom du groupe socialiste, a fait savoir qu'il ne pouvait accepter les conclusions du rapporteur pour avis. Dénonçant les conditions dans lesquelles est saisi le Parlement, il a qualifié la session extraordinaire d'opération publicitaire et souligné également l'incohérence d'une politique de « pilotage à vue » et l'inefficacité probable des mesures intéressant la consommation.

M. Chatelain, au nom du groupe communiste, a annoncé qu'il ne pouvait approuver un plan qui, distribuant quelques

« miettes » à la population, consacre l'essentiel de son aide à de grandes sociétés dont chacun sait qu'elles investissent principalement à l'étranger.

M. Legrand a déclaré qu'il s'abstiendrait, ne pouvant voter contre un texte qui accorde de substantiels crédits au port de Nantes-Saint-Nazaire, ni pour un texte qui ne règle aucun problème : la relance de la consommation est d'efficacité douteuse et celle de l'investissement ne favorise pas l'emploi comme l'auraient fait des mesures d'abaissement de l'âge de la retraite.

M. Berchet a demandé que l'article 13 prévoie l'avis conforme des commissions des finances ; M. Lucotte a répondu qu'il appartenait à la commission des finances de l'amender si elle le jugeait utile.

MM. Alliès et Javelly ont demandé au rapporteur de souligner l'absence de toute mesure dans le plan favorisant les équipements ruraux ou les coopératives agricoles dont beaucoup sont en situation difficiles.

Répondant à M. Berchet qui réclamait la saisine pour avis des conseils régionaux, M. Lucotte a déclaré qu'on pouvait envisager la consultation des établissements publics régionaux sur la répartition des enveloppes régionales de crédits.

Enfin, la commission a adopté, par 13 voix contre 9 et 3 abstentions les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Lucotte.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 10 septembre 1975. — *Présidence de M. André Colin, président.* — La commission a procédé à la désignation de rapporteurs. Ont été nommés :

— M. Taittinger pour le projet de loi n° 487 (1974-1975) modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant **statut général des militaires** et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat ;

— M. Grangier pour les projets de loi :

— n° 441 (1974-1975) autorisant l'approbation de l'avenant modifiant la **convention générale sur la sécurité sociale** conclue entre la **France et la Yougoslavie** le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1966, 13 février 1969 et 31 janvier 1973, signé à Paris le 30 octobre 1974 ;

— n° 442 (1974-1975) autorisant l'approbation de la **convention générale** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de l'**Etat espagnol** sur la **sécurité sociale**, ensemble le protocole joint, signés à Paris le 31 octobre 1974 ;

— M. Pinton pour les projets de loi :

— n° 443 (1974-1975) autorisant l'approbation de la **convention relative au concours en personnel** apporté par la **République française** à la **République gabonaise**, ensemble son annexe et son protocole annexe, signés le 12 février 1974 à Paris ;

— n° 444 (1974-1975) autorisant l'approbation de la **convention** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République gabonaise** concernant l'**assistance administrative mutuelle en matière de douane**, signée à Paris le 12 février 1974 ;

— M. Jung pour les projets de loi :

— n° 492 (1974-1975) autorisant l'**adhésion du Gouvernement de la République française** à l'**accord sur le sauvetage des astronautes**, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique fait à Londres, Moscou et Washington le 22 avril 1968 ;

— n° 493 (1974-1975) autorisant l'**adhésion du Gouvernement de la République française** à la **convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux**, faite à Londres, Moscou et Washington le 29 mars 1972 ;

— M. Kauffmann pour le projet de loi n° 494 (1974-1975) autorisant l'**adhésion du Gouvernement de la République française** à la convention pour la répression d'**actes illicites** dirigés contre la **sécurité de l'aviation civile**, ouverte à la signature à Montréal le 23 septembre 1971 ;

— M. Giraud pour le projet de loi n° 496 (1974-1975) autorisant l'approbation de l'**accord de financement collectif des stations océaniques de l'Atlantique-Nord** (ensemble trois annexes et un acte final) signé à Genève le 15 novembre 1974 ;

— M. Belin pour le projet de loi n° 497 (1974-1975) autorisant l'approbation de l'**accord cadre de coopération culturelle, scientifique et technique** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République du Venezuela**, signé à Caracas le 15 novembre 1974.

M. Grangier a présenté immédiatement son rapport sur les projets n° 441 et 442. Ses conclusions, favorables à l'adoption des projets de loi, ont été approuvées par la commission après observations présentées par MM. Louis Martin, Pinton, Taittinger et le président.

AFFAIRES SOCIALES

Judi 11 septembre 1975. — *Présidence de M. Marcel Souquet, président.* — La commission s'est réunie pour procéder à un échange de vues sur le projet de loi de finances rectificative pour 1975 n° 503 (1974-1975).

Le président a regretté de ne pouvoir donner à la commission des informations précises sur les réalisations sociales prévues par le plan gouvernemental faisant l'objet du projet de loi.

Le plan, en effet, ne comporte pour l'instant que des enveloppes budgétaires, des montants de crédits affectés à divers secteurs. Les actions concrètes, à l'exception du versement d'une prime de 250 F par enfant pour les familles bénéficiaires de prestations familiales et de l'octroi d'une prime de 700 F à chaque allocataire du fonds national de solidarité, ne seront choisies qu'ultérieurement.

On peut simplement rappeler qu'au budget des anciens combattants, sont prévus un crédit d'un million de francs pour le renouvellement et l'amélioration de l'équipement chirurgical et médical, ainsi qu'un crédit de 12 millions de francs pour la rénovation des locaux de l'institution nationale des invalides.

Les crédits ressortissant au ministère du travail se répartissent comme suit :

— 220 millions de francs pour le renforcement des moyens du fonds national de l'emploi ;

— 585 millions de francs comme complément de contribution au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines ;

— 2 500 000 F d'autorisations de programme et 6 500 000 F de crédits de paiement pour la réalisation de locaux administratifs ;

— 38 400 000 F d'autorisations de programme et le même chiffre de crédits de paiement pour la création de 18 sections nouvelles de formation professionnelle des adultes ;

— 11 millions de francs d'autorisations de programme et autant de crédits de paiement pour des travaux destinés à élargir l'implantation de l'agence nationale pour l'emploi.

Enfin, en ce qui concerne la santé, sont prévus 353 millions de francs d'autorisations de programme et autant de crédits de

paiement pour l'équipement sanitaire, l'humanisation des hôpitaux, l'équipement social et la réalisation de travaux destinés à la recherche.

Au cours du débat qui a suivi cet exposé, M. Schwint a souligné que le choix d'une aide ponctuelle de 250 F par enfant ne correspondait pas aux désirs des associations familiales, qui jugeraient plus efficace une action de caractère permanent tenant compte de l'évolution du pouvoir d'achat des familles.

M. Touzet a fait valoir que le caractère uniforme de cette aide lui ôtait beaucoup de son efficacité sociale et de son impact économique, les familles à hauts revenus risquant de ne pas utiliser immédiatement l'aide accordée. M. Le Jeune a également marqué sa préférence pour une certaine modulation des prestations. M. Méric a regretté l'absence d'efforts spécifiques en faveur de l'inspection du travail, indispensable garant de la bonne application des lois sociales.

M. Mézard, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer les moyens en personnel de ce corps, a fait valoir que le plan gouvernemental avait pour objet le lancement d'actions ponctuelles.

M. Schwint a insisté sur la difficulté qu'avaient les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale à assurer le financement des travaux prévus pour lesquels les crédits inscrits dans le projet de loi ne comportent qu'une subvention partielle (20 ou 40 p. 100 selon les cas). Il a douté, ainsi que M. Méric, que ceux-ci puissent être engagés très rapidement.

M. Louis Gros a déploré qu'aucun effort n'ait été prévu en faveur des Français résidant à l'étranger. Des mesures en ce sens, même si leur effet sur l'économie française risquait d'être limité, auraient permis de remédier en partie à des situations souvent très difficiles. La commission a unanimement souhaité que M. Louis Gros interroge sur ce point le Gouvernement.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Lundi 8 septembre 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a, en premier lieu, désigné **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, comme **rapporteur du projet de loi de finances rectificative pour 1975, n° 503 (1974-1975)**. Puis elle a procédé à l'audition de **M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances**, accompagné de

M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, sur le programme de développement de l'économie française et la troisième loi de finances rectificative pour 1975.

Le ministre a d'abord présenté le diagnostic économique qui a conduit le Gouvernement à adopter un plan de relance dans le cadre d'une large concertation avec nos partenaires européens. L'emploi et le niveau de la production intérieure se sont sensiblement dégradés bien que les mesures antérieurement adoptées depuis le début de l'année aient déjà commencé à faire sentir leurs effets.

Sur trois points, en revanche, les résultats du premier semestre ont été positifs : le retour à l'équilibre de la balance des paiements, qui a été légèrement excédentaire, le ralentissement progressif de l'inflation et la reprise de l'épargne à long terme. En outre, la bonne tenue du franc s'est traduite par un accroissement de nos réserves de change passées depuis le début de l'année de 37 à 48 milliards de francs.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement a décidé de lancer un programme de développement massif, puisqu'il représente 20,9 milliards de dépenses définitives exceptionnelles auxquelles s'ajoutent 9,6 milliards d'allègements fiscaux destinés à faciliter la trésorerie des entreprises jusqu'à confirmation des premiers indices perceptibles de la reprise économique.

Sur ce total, cinq milliards sont consacrés à l'accroissement de la consommation des catégories les plus frappées par l'inflation : bénéficiaires du fonds national de solidarité (F. N. S.) et familles, et 15,9 milliards au développement des équipements de toute nature choisis en fonction de la rapidité de leur effet sur le niveau de l'activité économique et de leur capacité à renverser la tendance actuelle de la conjoncture.

Ces mesures concernent également les collectivités locales dont le fonds d'équipement reçoit par anticipation sur 1976 une dotation de 1 milliard de francs, dont la répartition initiale sera automatique selon des critères analogues à ceux du fonds d'action locale. Cette dotation est complétée par un crédit d'égal montant ouvert à la Caisse des Dépôts en vue d'accroître ses prêts aux équipements des collectivités.

Diverses mesures viennent compléter ce programme. Elles concernent le report des échéances fiscales des entreprises, l'abaissement et la réorganisation des taux de crédit, l'amélioration de l'assurance-crédit à l'exportation, enfin le financement du logement locatif et l'aide à l'artisanat.

Le ministre a souligné que ce programme respecte les principes de la politique suivie par le Gouvernement. C'est délibé-

rément qu'a été décidé un déficit budgétaire massif — de l'ordre de 40 milliards de francs — mais exceptionnel et qui, orienté vers l'aide à l'investissement, devrait permettre de régler à terme le problème de l'emploi.

Son financement est compatible avec la poursuite du ralentissement de la hausse des prix à condition que soient maintenus les contrôles actuels, avec l'évolution du crédit dont l'encadrement est maintenu et avec la croissance souhaitable de la masse monétaire. A cet égard, le ministre a évoqué la possibilité de créer des bons du Trésor de type international compte tenu de l'offre abondante de capitaux non résidents.

Enfin, le ministre a réaffirmé sa volonté de ne pas restreindre les avantages accordés à l'épargne à long terme, afin de ne pas prendre le risque de briser un mécanisme qui doit demeurer le régulateur de l'activité économique et la source du financement de l'investissement.

En conclusion, M. Jean-Pierre Fourcade a assorti son exposé d'une observation concernant la conjoncture économique internationale dont dépend le plein effet du programme de développement et qui a conduit le Gouvernement français à se faire l'avocat de la conférence mondiale sur l'énergie, dont le principe paraît maintenant généralement admis, et le défenseur d'un retour à des parités monétaires fixes et à des marges de fluctuation limitées.

Plusieurs questions ont alors été posées au ministre par les membres de la commission.

Répondant tout d'abord à M. Maurice Schumann, M. Fourcade a confirmé que l'existence d'une ouverture de crédits accordés à hauteur de 32,5 millions de francs au profit du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou devait permettre d'accélérer les paiements de l'administration.

M. Maurice Schumann a, ensuite, interrogé le ministre sur l'éventualité d'un raccourcissement du délai de cinq années prévu pour le remboursement du montant de la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur les travaux d'équipement des collectivités locales ; il a estimé que l'octroi ponctuel de primes aux familles ne pouvait prétendre remplacer la définition des objectifs d'une véritable politique familiale ; il a enfin demandé au ministre pour quelles raisons il avait préféré la formule du report de versements d'acomptes à la technique de la suppression de la règle du décalage d'un mois pour le règlement des sommes dues par les entreprises en application de la réglemen-

tation de la taxe sur la valeur ajoutée, compte tenu notamment de l'état de la trésorerie de certaines entreprises du secteur textile.

— **Mlle Rapuzzi**, après avoir évoqué l'intérêt d'un grand emprunt national, a interrogé le ministre sur l'éventualité d'un prochain accroissement de la pression fiscale afin de permettre le financement du déficit du budget ; elle a constaté que les collectivités locales risquaient de ne pas pouvoir réaliser leurs programmes d'équipements collectifs sans bénéficier du remboursement du produit de la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur leurs marchés de travaux ; elle a estimé que les mesures de report d'échéances fiscales ne profiteront pas aux sociétés en difficulté ; elle a enfin souligné la nécessité d'accorder une aide aux petites entreprises.

— **M. Cluzel** a demandé à **M. Fourcade** d'évaluer les conséquences de la diminution du taux de l'escompte sur l'évolution possible du franc sur le marché des changes ; la dotation pour 1976 du fonds d'équipement des collectivités locales lui a paru devoir être majorée par rapport au montant des crédits accordés en 1975.

— **M. Schmitt** a demandé au ministre si le rythme de la construction des classes maternelles devait être accéléré par la mise en place de mécanismes permettant aux communes de trouver les financements complémentaires nécessaires.

— **M. Descours Desacres** a demandé une extension des prêts de la Caisse des dépôts et a questionné le ministre sur l'incidence réelle des ouvertures de crédits prévues au titre de la dotation accordée au Plan calcul.

— **M. Jargot** a exprimé son inquiétude face aux effets sur la création de nouveaux emplois, des mesures projetées ; il a souligné la nécessité d'améliorer l'état des carnets de commandes des petites et moyennes entreprises.

— **M. Monory** a regretté l'inscription, au projet de loi de finances rectificative, de crédits en vue de réaliser certains grands projets pas nécessairement créateurs d'emplois ; il a souligné l'importance des charges sociales assises sur les salaires qui freine le développement des emplois artisanaux ; il a enfin rappelé toute l'importance de la définition des objectifs d'une véritable politique économique conduite à moyen terme.

— **M. Yves Durand** a évoqué la question d'une éventuelle révision des bilans des sociétés.

— **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, a successivement abordé divers points :

— la situation du marché de l'emploi, influencée par l'importance des charges sociales imposées aux chefs d'entreprise ;

— la dépendance des entreprises de sous-traitance, notamment dans le secteur de la construction ;

— la faiblesse relative de l'incitation à investir des entreprises en difficulté, malgré l'importance des crédits accordés ;

— l'effet de la concurrence des pays à structure sociale très différente de celle des pays avancés.

— **M. Edouard Bonnefous, président**, a souligné que le projet actuel ne pouvait pas ne pas avoir de répercussions sur la hausse des prix ; il a démontré l'effet économique dangereux d'un abaissement systématique de l'âge de la retraite, s'est étonné qu'il ait fallu attendre une période de crise pour s'aviser de la lenteur des paiements de l'Etat à ses fournisseurs, a demandé des précisions sur le coût de l'opération tunnel sous la Manche, a contesté le choix de certains des investissements retenus pour bénéficier des nouveaux crédits. En outre, il a souligné que certains projets tels que l'imposition des plus-values paraissaient désormais ne plus être compatibles avec la nouvelle conjoncture économique.

Répondant aux intervenants, le ministre a fourni les précisions suivantes :

— la dotation du fonds d'aide à l'équipement des collectivités locales sera progressivement augmentée en vue d'atteindre en cinq ou six ans un chiffre équivalant au produit de la T. V. A. perçue sur les travaux des collectivités locales ;

— la suppression générale de la règle du décalage d'un mois pour le règlement de la taxe sur la valeur ajoutée a été écartée par le Gouvernement mais naturellement cette notion pourra être étudiée dans l'avenir ;

— le recours à l'emprunt ne semble pas adapté à la réalité actuelle de l'économie française mais n'est pas systématiquement exclu pour l'avenir ;

— la diminution du taux d'intérêt des obligations cautionnées constitue une aide directe aux petites et moyennes entreprises ;

— la diminution du taux de l'escompte ne devrait pas exercer d'effet sur la tenue du franc sur les marchés des changes ;

— des mesures ponctuelles seront prises en cas d'accélération de la hausse des prix à l'aide du système de contrôle qui est maintenu en place ;

— l'imposition des entreprises au prélèvement conjoncturel sera suspendue conformément à la loi si l'évolution de l'indice des prix du mois d'août confirme les derniers résultats connus ;

— il convient de poursuivre les efforts pour obtenir un resserrement des marges de flottaison des monnaies ;

— le crédit agricole pourra attribuer plus libéralement des prêts aux collectivités locales pour le financement de leurs projets ;

— une priorité a été conférée au souci de favoriser les créations d'emplois industriels ;

— le projet de loi de finances pour 1976 sera présenté en équilibre, ce qui implique un effort fiscal supplémentaire de 2 à 3 milliards.

Répondant à M. Edouard Bonnefous, président, le ministre a indiqué :

— que les prix des services en France sont plus élevés que dans les autres pays industrialisés, mais que normalement la reprise de l'activité économique doit réduire le coût par unité produite et qu'en toute hypothèse le Gouvernement sera vigilant ;

— que l'abaissement des limites d'âge de départ à la retraite ne pouvait effectivement prétendre résoudre la crise de l'emploi.

M. Fourcade a également rappelé :

— qu'il est opposé à une politique de déficit budgétaire ;

— que la nature des programmes d'équipement avait été décidée par le Gouvernement ;

— qu'un effort nouveau a été fait depuis dix-huit mois pour accélérer les paiements de l'Etat ;

— que la recherche d'une nouvelle forme de croissance impliquait un certain nombre de réformes progressives et profondes et que, dans cette optique, l'imposition généralisée des plus-values serait proposée au Parlement au printemps de 1976.

Le ministre a conclu son exposé en soulignant la nécessité d'affronter dans de bonnes conditions la concurrence internationale sans pour autant revenir au protectionnisme.

En fin de réunion, M. Edouard Bonnefous, président, ayant fait part à ses collègues de l'excuse présentée par M. Boscary-Monsservin, la commission l'a chargé d'adresser à ce dernier ses vœux de rétablissement et le témoignage de sa sympathie.

Mercredi 10 septembre 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé, sur le rapport de **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, à un premier examen du projet de loi de finances rectificative pour 1975, n° 503 (1974-1975).

Le rapporteur général a tout d'abord présenté ce projet de troisième loi de finances rectificative qui diffère d'une manière essentielle des précédentes par l'ampleur des crédits nouveaux prévus (30 milliards de francs) et le caractère non répétitif des mesures proposées.

Il a fourni les précisions suivantes :

— la situation économique actuelle malgré des éléments positifs tels le ralentissement de la hausse des prix pendant les trois derniers mois et un excédent de la balance des paiements, demeure très fragile en raison de l'accroissement considérable du nombre des demandeurs d'emploi et d'un risque d'une recrudescence de la hausse des prix au dernier trimestre de 1975 ;

— le plan de relance qui est présenté a écarté des mesures comme le remboursement d'une partie de l'impôt supplémentaire acquitté par les entreprises en 1975 et la suppression de la règle du décalage d'un mois pour le remboursement de la T. V. A. ; il comporte des incitations directes et des incitations indirectes sur les investissements ;

— dans les mesures prévues au titre du programme de développement de l'économie française, seule une partie aura une action immédiate (avant la fin de l'année 1975) sur la relance : ces mesures à effet immédiat peuvent être évaluées à 12 milliards de francs sur les 30 milliards de francs que représente l'ensemble du programme ;

— ce plan aurait pu comporter un début d'atténuation du niveau des charges sociales pesant sur les entreprises françaises. Une réforme de la sécurité sociale comportant une certaine fiscalisation serait également souhaitable.

Au cours du large débat qui a suivi l'exposé de **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, **M. Descours Desacres** a évoqué la possibilité que le déficit budgétaire réel en 1975 soit moindre que celui annoncé. **M. Monory** a regretté l'absence d'un plan général marquant un net changement de politique économique et sociale et s'est interrogé sur les possibilités qu'aura le Parlement de suivre l'exécution des grands travaux dont l'engagement est soumis à son approbation. **M. Moinet** a insisté sur les difficultés grandissantes qu'éprouve le Parlement à exercer son

contrôle, et a estimé que les collectivités locales auraient pu jouer un plus grand rôle dans la relance économique par les investissements. M. Edouard Bonnefous, président, a estimé que les projets d'investissements proposés ne correspondaient pas tous aux nécessités économiques du pays et M. Jargot a insisté sur les possibilités que l'article 13 du projet donne au Gouvernement de transférer, par simple décret, des crédits d'équipement d'un ministère à l'autre.

La commission a ensuite examiné les différents articles de ce projet de loi de finances rectificative pour 1975.

Au cours de la discussion sur l'article premier (report de certaines échéances d'impôts directs dus par les entreprises industrielles, artisanales et commerciales), le rapporteur général a souligné que ce report allait créer une disparité entre entreprises selon qu'elles réalisent ou non des bénéfices. M. Monory a estimé que cette mesure améliorerait peu la situation des entreprises.

A l'article 2 (extension du champ d'application de l'aide fiscale à l'investissement), M. Fosset a fait part de son intention de déposer un amendement.

Sur l'article 3 (ouvertures) sont intervenus M. Coudé du Foresto, rapporteur général, qui a précisé que les crédits supplémentaires ouverts au titre des dépenses ordinaires des services civils s'élevaient à 6 680 000 000 de francs et M. Monory. Chacun des crédits demandés a fait l'objet d'un examen détaillé.

En abordant l'examen de l'article 4 (ouvertures), M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a indiqué que les ouvertures au titre des dépenses en capital des services civils s'élèvent à 8 587 732 000 F en autorisations de programme et 9 492 832 000 F en crédits de paiement en soulignant que le montant des crédits de paiement était supérieur à celui des autorisations de programme, ce qui démontrait la volonté du Gouvernement d'utiliser très rapidement ces autorisations de programme.

Les crédits ouverts au titre de l'agriculture représentent 155,5 millions en autorisations de programme et 252,6 millions en crédits de paiement. M. Fortier a insisté sur l'importance des subventions en faveur des bâtiments d'élevage. Les crédits en faveur du ministère de la culture sont de 50 millions en autorisations de programme et 82,5 millions en crédits de paiement. Ceux affectés aux départements d'outre-mer sont de 24 millions en autorisations de programme et crédits de paiements.

Les dotations supplémentaires du ministère de l'économie et des finances s'élèvent en autorisations de programme et crédits

de paiement à 1 050 millions pour les charges communes et 120 millions pour les services financiers.

Un échange de vues s'est instauré sur les dotations en capital à Air France et à la Régie Renault de 550 millions de francs en crédits de paiement.

Pour l'éducation et les universités, 1 111,2 millions sont prévus en autorisations de programme et 1 461,2 millions en crédits de paiement. MM. Jargot, Brousse et de Montalembert sont intervenus pour réclamer un effort accru dans le domaine des constructions scolaires. M. Fortier a insisté sur le problème des internats dans les collèges d'enseignement technique (C. E. T.) et M. Schmitt a estimé que la part des collectivités locales dans le financement des C. E. T. est trop grande.

Les crédits ouverts au titre du ministère de l'équipement représentent 2,15 milliards de francs en crédits de paiement et 1,69 milliard de francs en autorisations de programme affectés notamment aux réseaux routiers, aux ports maritimes et surtout à la construction de logements sociaux. M. Coudé du Foresto a souligné le caractère positif de cette dernière mesure sur l'emploi local. Le budget du ministère de l'industrie et de la recherche reçoit une dotation supplémentaire d'environ 1,5 milliard de francs dont plus de la moitié affectée au financement du plan calcul. A cet égard, M. Edouard Bonnefous, président, a dénoncé le caractère souvent excessif du développement des moyens informatiques dans l'administration et M. Moinet a fait part de ses inquiétudes sur le sort de la compagnie internationale de l'informatique (C. I. I.). A la suite de l'examen des crédits demandés au titre de la subvention au commissariat à l'énergie atomique, la commission a confié à M. Coudé du Foresto la mission de procéder à une étude approfondie de l'organisation, du fonctionnement et des activités du C. E. A.

Les dotations supplémentaires du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice s'élèvent respectivement à 1,1 milliard et 550 millions de francs. A propos des crédits alloués au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, M. Jargot a fait observer qu'aucun poste d'animateur sportif n'était créé cette année.

Pour les transports, 340 millions de francs sont prévus notamment pour le règlement des conséquences financières de la fermeture du chantier du tunnel sous la Manche. A ce propos, M. Edouard Bonnefous, président, a souhaité que le rapporteur spécial se livre à un examen détaillé de cette opération. Il a déploré également qu'aucun crédit ne soit prévu pour la réalisation de la liaison entre les aéroports d'Orly et de Roissy.

A propos des crédits du ministère du travail, M. Edouard Bonnefous, président, a demandé qu'une étude approfondie soit réalisée sur les conditions de fonctionnement de l'agence nationale de l'emploi. M. Brousse a déploré l'insuffisance de l'effort réalisé en matière de santé (353 millions) alors que les besoins sont immenses et que l'effet de ces dépenses sur l'emploi aurait été immédiat. MM. Moinet et Raybaud sont intervenus sur la même question.

En ce qui concerne les dépenses militaires, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a notamment souligné l'effet rapide sur la conjoncture des dépenses ordinaires.

Enfin, le budget annexe des P.T.T. reçoit une dotation supplémentaire de 132 millions de francs en autorisations de programme et de 182 millions en crédits de paiement.

Les articles 8, 9 et 10 du projet de loi prévoient l'ouverture de crédits supplémentaires à divers comptes spéciaux.

Sur l'article 10 créant un fonds d'équipement des collectivités locales, M. Descours Desacres a critiqué les critères de répartition des crédits inscrits à ce fonds. Sur cette question, un large débat s'est ouvert auquel ont participé M. Coudé du Foresto, rapporteur général, et MM. Raybaud, Schumann et Cluzel.

L'article 12 prévoit des bonifications d'intérêts pour les emprunts de la caisse des prêts aux H.L.M. Sur l'article 13, autorisant le Gouvernement à modifier par décret la répartition entre les budgets des ministères, une large discussion s'est ouverte à laquelle participèrent M. Coudé du Foresto, rapporteur général, M. Edouard Bonnefous, président, et MM. Schumann et Brousse. Les articles 14 et 15 enfin ratifient l'un un décret d'avances du 14 août 1975, l'autre le décret répartissant pour 1975 le produit des droits constatés de la redevance de radio-télévision.

Judi 11 septembre 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné, sur le rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, le projet de loi de finances rectificative pour 1975 adopté par l'Assemblée Nationale n° 503 (1974-1975).*

Au terme d'un large débat auquel ont notamment participé MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Maurice Schumann, Fosset et Descours Desacres, la commission a adopté, dans la rédaction de l'Assemblée Nationale, l'article premier (report de certaines échéances d'impôts directs dus par les entreprises industrielles, artisanales et commerciales); la commission a donné un avis favorable à un amendement de M. Maurice Schumann à l'article premier du projet du loi, tendant à

substituer à la technique du report d'échéances la suppression de la règle du décalage d'un mois pour le versement des sommes dues par les entreprises en application de la réglementation de la taxe sur la valeur ajoutée au titre des achats de biens et de services.

La commission a adopté l'article 2 du projet de loi (extension du champ d'application de l'aide fiscale à l'investissement) dans la rédaction de l'Assemblée Nationale, modifiée par un amendement tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe I : « les achats ainsi que les livraisons à soi-même... » (le reste sans changement) ; elle a donné un avis favorable à deux amendements présentés par M. André Fosset, tendant à accorder aux entreprises le bénéfice de l'aide fiscale à l'investissement pour les commandes de biens d'équipement passées entre le 30 avril 1975 et le 31 janvier 1976 et ayant donné lieu à des versements effectifs durant cette même période dans les conditions fixées à l'article premier de la loi du 29 mai 1975.

Sur proposition de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, la commission a ensuite adopté, dans la rédaction de l'Assemblée Nationale, les articles 3 (ouvertures de crédits : dépenses ordinaires des services civils), 4 (ouvertures de crédits : dépenses en capital des services civils), 5 (ouvertures de crédits : dépenses ordinaires des services militaires), 6 (ouvertures de crédits : dépenses en capital des services militaires), 7 (ouvertures de crédits : budgets annexes), 8 (ouvertures de crédits : comptes d'affectation spéciale), 9 (ouvertures de crédits supplémentaires : comptes d'avances du Trésor), 10 (ouvertures de crédits supplémentaires : comptes de prêts du Trésor) et 10 bis (nouveau) (dépôt annuel par le Gouvernement de tableaux comportant la ventilation précise des crédits du fonds de développement économique et social).

L'article 11 (création du fonds d'équipement des collectivités locales) a donné lieu à un très large échange de vues. Après interventions de MM. Raybaud, Héon, Descours Desacres, Cluzel et Coudé du Foresto, rapporteur général, la commission a donné un avis favorable :

— à un amendement de M. Cluzel tendant à étendre aux départements le bénéfice de la répartition des ressources du fonds ;

— à un amendement de M. Descours Desacres visant à inscrire les sommes reçues du fonds à la section d'investissements de la collectivité, établissement ou organisme bénéficiaire, proportionnellement à la taxe sur la valeur ajoutée acquittée sur

les dépenses effectuées au titre des travaux et des achats de matériels dans le courant de 1974 ;

— à un amendement de M. Monory tendant à fixer, dans la loi de finances pour 1976, les conditions de répartition et d'affectation des ressources du fonds d'équipement des collectivités locales.

La commission a adopté l'article 11 dans la rédaction de l'Assemblée Nationale.

L'article 12 (habitations à loyer modéré, bonifications d'intérêts) a été adopté dans la rédaction de l'Assemblée Nationale.

Sur proposition de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, la commission a adopté l'article 13 (accélération de l'utilisation des crédits d'équipement) dans la rédaction de l'Assemblée Nationale modifiée par un amendement de M. Schumann tendant à permettre au Gouvernement de modifier par décret la répartition entre les budgets des ministères des crédits d'équipement, après avis conforme (et non plus une consultation préalable) des commissions des finances du Parlement.

L'article 14 (ratification du décret d'avances n° 75-752 du 14 août 1975) a été adopté dans la rédaction de l'Assemblée Nationale.

Après interventions de MM. Edouard Bonnefous, président, et Coudé du Foresto, rapporteur général, la commission a enfin décidé de s'en rapporter à la sagesse du Sénat en ce qui concerne un amendement présenté par M. Cluzel, tendant à rétablir l'article 15 (ratification du décret répartissant pour 1975 le produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision).

La commission a nommé **MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Fosset, de Montalembert, Descours Desacres, Amic et Monichon, membres titulaires** de l'éventuelle **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1975 ; elle a désigné **MM. Raybaud, Prost, Schumann, Legouez, Chazelle, Yves Durand et M. Sauvageot** comme membres suppléants.

En prévision de la prochaine session ordinaire du Parlement, M. Edouard Bonnefous, président, a indiqué que le Sénat aurait à examiner de nombreux projets et propositions de loi avant d'aborder la discussion sur le projet de loi de finances pour 1976.

Au cours d'une seconde séance tenue dans la soirée, la commission a procédé à l'examen des amendements au projet de loi de finances rectificative pour 1975 n° 503 (1974-1975).

LOIS CONSTITUTIONNELLES,
LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT
ET ADMINISTRATION GENERALE

Jeudi 11 septembre 1975. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — Le président, après avoir évoqué la mémoire de **M. de Montigny, ancien sénateur de la Mayenne**, et membre de la commission, récemment décédé, a exprimé les sentiments de **solidarité** de la commission à l'égard de **M. Fréville, sénateur-maire de Rennes**, dont le domicile a été détruit par un lâche attentat.

Il a, d'autre part, fait part à la commission du départ de l'un de ses administrateurs, **M. Claudel**, appelé à d'autres fonctions, et a exprimé à ce dernier, avec ses regrets de le voir quitter la commission des lois, ses remerciements pour l'excellent travail qu'il a accompli pendant tant d'années.

La commission a, enfin, procédé à la **nomination de rapporteurs.**

Ont été désignés :

— **M. Ballayer**, pour le projet de loi n° 440 (1974-1975) portant réforme du **régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers communaux non professionnels** victimes d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service commandé ;

— **M. de Cuttoli**, pour la proposition de loi n° 484 (1974-1975) de **M. Habert** et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970** relative à une **contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France** ; et pour le projet de loi organique n° 488 (1974-1975) sur le **vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République** ;

— **M. Tailhades**, pour le projet de loi n° 495 (1974-1975) **modifiant les dispositions du code de l'aviation civile** relatives à la compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci ; et pour le projet de loi n° 500 (1974-1975) complétant l'article 23 de la loi du 15 juillet 1845 sur la **police des chemins de fer.**

COMMISSION MIXTE PARITAIRE
CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE
SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION
DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE
POUR 1975

Vendredi 12 septembre 1975. — *Présidence de M. Yvon Coudé du Foresto, président d'âge.* — La commission a procédé à la désignation de son bureau. Elle a élu **M. Fernand Icart, député**, en qualité de **président**; **M. Edouard Bonnefous, sénateur**, en qualité de **vice-président**.

M. Yvon Coudé du Foresto, sénateur, et **M. Maurice Papon, député**, ont été nommés **rapporteurs**, respectivement pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

Présidence de M. Fernand Icart, président. — Avant que la commission aborde l'examen des dispositions restant en discussion, M. Edouard Bonnefous a émis une protestation contre les délais d'examen du projet de loi, relevant, en particulier, que l'impossibilité pour les sénateurs de prendre connaissance en temps utile du compte rendu des travaux de l'Assemblée Nationale vidait de sa substance le caractère contradictoire du débat des deux chambres et portant atteinte au fonctionnement des institutions.

L'article 1^{er} (report de certaines échéances fiscales) a été adopté dans le texte du Sénat, après intervention de MM. Yvon Coudé du Foresto et Maurice Papon.

Il en a été de même de l'article 2 (extension du champ d'application de l'aide fiscale à l'investissement), après que M. Yvon Coudé du Foresto eut indiqué que la rédaction du Sénat différerait de celle de l'Assemblée sur un point de pure forme.

Sur l'article 2 bis (dépôt d'un projet de loi relatif à l'aménagement de l'assiette des charges sociales), M. Yvon Coudé du Foresto a exposé que cet article avait été introduit par le Sénat en accord avec le Gouvernement. Après que M. Maurice Papon eut indiqué que ce point, déjà évoqué à l'Assemblée, avait fait l'objet d'assurances du Gouvernement, la commission a adopté cet article.

L'article 11 (création du fonds d'équipement des collectivités locales) a donné lieu à un large débat, auquel ont pris part MM. Yvon Coudé du Foresto, Maurice Papon, Fernand Icart,

président, Maurice Schumann, Jacques Descours Desacres, Emmanuel Hamel, Max Monichon, Jacques Cressard, André Fosset, Geoffroy de Montalembert, Joseph Raybaud, Maurice Plantier et Rémy Montagne, et au cours duquel a été discuté l'opportunité de prévoir, dès à présent, le principe de la participation des départements au fonds d'équipement des collectivités locales.

A l'issue de ce débat, la commission s'est ralliée à une rédaction résultant de la fusion de propositions avancées par MM. Maurice Papon et André Fosset, et comportant les dispositions suivantes :

— création du fonds d'équipement des collectivités locales ;
— répartition, pour 1976, des ressources du fonds ouvertes par anticipation par le collectif entre les communes, leurs établissements publics de regroupements dotés d'une fiscalité propre et les organismes tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles, selon les règles de répartition du fonds d'action locale ;

— dépôt, pour le 1^{er} décembre 1975, d'un projet de loi fixant le régime définitif de répartition et d'affectation des ressources entre les différentes collectivités locales.

L'article 13 (accélération de l'utilisation des crédits d'équipement) a été adopté dans le texte du Sénat, après observations des deux rapporteurs.

L'article 15 (ratification du décret de répartition de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radio et de télévision) a donné lieu à un débat auquel ont participé MM. Yvon Coudé du Foresto, Maurice Papon, Fernand Icart, président, Edouard Bonnefous, vice-président, Robert-André Vivien, Rémy Montagne, Emmanuel Hamel et Jacques Descours Desacres.

La commission, estimant que la discussion de cette question par ailleurs sans rapport avec le fond du projet de développement, pouvait, dans le souci d'une analyse plus approfondie, être reportée à l'examen du projet de loi de finances pour 1976, a décidé de maintenir la suppression de l'article, proposée par l'Assemblée Nationale.

A l'issue des débats, le président Icart, approuvé par la commission mixte toute entière, a tenu à rendre hommage à M. Coudé du Foresto, qui a décidé pour des raisons personnelles de cesser, à partir de la prochaine session, ses fonctions de rapporteur général de la commission des finances du Sénat.